

FIN 4 : SOUS-DETAIL DES AUTRES DEPENSES

Item	Unité	Quantité	Prix euro (HT)	Total en euro (HT)	Item
FRAIS DE MISSION ET DE GESTION					
Billets d'avion internationaux (1)	A/R	8	1 225 €	9 800 €	Modalités de paiement Remboursable sur justificatifs : billets d'avion
Per diem (2)	Nuitées (2)	64	175 €	11 200 €	Remboursable sur justification du nombre de nuitée passée en mission
Frais administratifs	Forfait annuel	2	1 000 €	2 000 €	Forfaitaire
SOUS-TOTAL II -- FRAIS DE MISSION ET DE GESTION				23 000 €	

(1) Les billets d'avion sont remboursés en classe économique ou Eco Premium de la compagnie Air France.

(2) Les *per diem* incluent les frais de visa et de transfert aéroport hors Niger. Ils sont remboursés en proportion des nuitées telles que constatées sur les billets d'avion, du départ de France au retour effectif en France.

FIN-5 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE AVEC LE CALENDRIER DES PAIEMENTS DE L'ARTICLE 45.C DES CPC DU CONTRAT

Calendrier prévisionnel des paiements				
Intitulé	Date prévisionnelle	Montant	Soit en % du total	Remarques
Facture 01	Validation étape 1 telle que prévue au formulaire TECH 3 (Annexe B)	30 000 €	24,00%	Sans doute au début du 1 ^{er} semestre 2019 - montant forfaitaire
Facture 02	Validation étape 2 telle que prévue au formulaire TECH 3 (Annexe B)	30 000 €	24,00%	Sans doute au début du 2 ^{ème} semestre 2019 - montant forfaitaire
Facture 03	Validation étape 3 telle que prévue au formulaire TECH 3 (Annexe B)	30 000 €	24,00%	Sans doute au début du 1 ^{er} semestre 2020 - montant forfaitaire
Facture 04	Mois de juin 2020 après validation de l'étape 4 telle que prévue au formulaire TECH 3 (Annexe B)	35 000 €	28,00%	Fin du programme - fin du 1 ^{er} semestre 2020 ; montant à ajuster en fonction de l'exécution financière du programme et des pièces justificatives apportées, conformément à la politique de l'Agence Française de Développement
TOTAL		125 000 €	100,00%	

